

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération
Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

NOTE DE SERVICE
SG/SRH/SDCAR/2018-310
Date : 18/04/2018

Date de mise en application : Immédiate

Nombre d'annexe : 1

Objet : Calendriers du cycle de mobilité du printemps et de l'automne 2018

Réf. : Note **SG/SRH/SDCAR/2017-920** du **23/11/2017**

Mots-clés : mobilité, printemps, automne, 2018, mouvement, affectation

La présente note fixe le calendrier de la mobilité de l'automne 2018. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

Par ailleurs, un correctif est apporté à la note citée en référence relative au calendrier du cycle de printemps 2018, s'agissant de la date de la réunion d'arbitrage : celle-ci est fixée au 25 juin après-midi (au lieu du 20 juin).

*Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources
humaines*

Jean-Pascal FAYOLLE

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Établissements d'enseignement Services déconcentrés Établissements publics RAPS	Pour information : Organisations syndicales

Annexe :

Calendrier de la procédure de mobilité de l'automne 2018

CIRCULAIRE PRINCIPALE	Dates
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	25 avril 2018
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	13 juin 2018
Dialogue RAPS et responsables de programmes	27 au 29 juin
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	28 juin
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	3 juillet
Publication de la liste principale sur BO-Agri	5 juillet
Ouverture de portail de télécandidature (agents MAA uniquement)	6 juillet
Limite de candidatures pour les agents : <ul style="list-style-type: none"> - Agents du MAA : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration ; - Agents externes : les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte. 	5 août (minuit)
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	11 juillet
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées</i>	30 août
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	5 septembre
Dialogue RAPS et responsables de programmes	5 au 7 septembre
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	11 septembre
Publication de la liste additive sur BO-Agri	13 septembre
Ouverture de portail de télécandidature (agents MAA uniquement)	14 septembre
Limite des candidatures pour les agents externes au MAA : les demandes parvenues aux IGAPS après cette date ne seront pas prises en compte	21 septembre
Limite des candidatures pour les agents du MAA : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration	23 septembre

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	Dates
Limite d'enregistrement des avis et classements des chef de service d'accueil	28 septembre
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS	5 octobre
Vérification par les responsables de programmes	8 au 11 octobre
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	À compter du 24 octobre
Réunion d'arbitrage	18 décembre (après-midi)